

AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
N° 2023 – TEMP 95

Demande présentée le : 10 août 2023
Par : Philippe AUBERT
Demeurant à : 54 Chemin du Mesnil à JUZIERS
Au bénéfice : de lui-même
Adresse : 54 Chemin du Mesnil
Surface occupée : Trottoir et une partie de la chaussée

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public pour un retrait d'une cuve de gaz par la société SOTRASUR,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79

ARRETE

Article 1 : La société SOTRASUR est autorisée à occuper le domaine public devant le 54 Chemin du Mesnil à JUZIERS (78) :

Le vendredi 25 août 2023 de 08 heures 00 à 13 heures 00

Article 2 : Ces travaux nécessiteront :

- Information par le demandeur des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrassés pas la gêne occasionnée
- Traversée obligatoire des piétons

Article 3. La société SOTRASUR est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4. Monsieur le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

À JUZIERS, le 16 août 2023

Le Maire,
Ketty Varin

